

Point sur La réforme des lycées Professionnels

- Intervention du collège des IEN ET-EG-IO à l'assemblée générale de l'AFDET 38
- 12 avril 2024

- Agnès Cottet-Dumoulin – Doyenne du collège des IEN ET-EG-IO
- Laurent Bouet – IEN STI et Délégué à la formation professionnelle

L'objectif de la réforme des lycées professionnels

L'objectif poursuivi par cette réforme est de faire du lycée professionnel une voie de réussite, choisie par les élèves et leurs familles, reconnue par la société et les entreprises et qui offre de meilleures conditions d'exercice du métier aux enseignants.

Douze grandes mesures ont été décidées qui visent à :

- Lutter contre le décrochage scolaire ;
- Améliorer la réussite dans les poursuites d'études ;
- Améliorer l'insertion professionnelle des lycéens.

 **EDUSCOL Réforme des lycées professionnels**

<https://eduscol.education.fr/2224/reforme-des-lycees-professionnels>

12 mesures à envisager dans une approche systémique

1

MIEUX ACCOMPAGNER CHAQUE LYCÉEN PROFESSIONNEL ET LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE

Mesure 1 : gratifier les périodes de stage des élèves de la voie professionnelle dès la rentrée 2023, conformément à l'engagement du président de la République.

Mesure 2 : permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites.

Mesure 3 : permettre aux élèves de choisir des options.

Mesure 4 : organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis, soit accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études.

Mesure 5 : créer trois nouveaux dispositifs pour prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée :

- Tous droits ouverts ;
- Ambition emploi ;
- Parcours de consolidation.

Mesure 6 : mieux préparer l'insertion professionnelle grâce à des partenariats extérieurs.

2

FAIRE DU LYCÉE PROFESSIONNEL UN CHOIX D'AVENIR POUR TOUTE NOTRE ÉCONOMIE

Mesure 7 : adapter l'offre de formation pour préparer l'avenir professionnel des jeunes en fixant des objectifs ambitieux :

- rénover en profondeur un quart des diplômes existants d'ici la rentrée scolaire 2025 ;
- démultiplier le nombre annuel d'ouvertures et de fermetures de formation.

Mesure 8 : passer de 4 500 à 20 000 le nombre de places en formation de spécialisation en Bac + 1 à la rentrée 2026, afin de faciliter l'insertion professionnelle des lycéens.

Mesure 9 : créer un bureau des entreprises dans chaque lycée.

3

DONNER À L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE DES MOYENS POUR AGIR

Mesure 10 : permettre aux professeurs volontaires d'exercer de nouvelles missions rémunérées pour favoriser la réussite et un meilleur accompagnement des élèves.

Mesure 11 : accompagner une prise de fonction réussie des nouveaux chefs d'établissement de lycée professionnel.

Mesure 12 : permettre une nouvelle approche pédagogique du lycée professionnel autour du projet de l'élève.

12 mesures à envisager dans une approche systémique

1

**MIEUX ACCOMPAGNER
CHAQUE LYCÉEN
PROFESSIONNEL ET LUTTER
CONTRE LE DÉCROCHAGE**

Mesure 1 : gratifier les périodes de stage des élèves de la voie professionnelle dès la rentrée 2023, conformément à l'engagement du président de la République.

Mesure 2 : permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites.

Mesure 3 : permettre aux élèves de choisir des options.

Mesure 4 : organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis, soit accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études.

Mesure 5 : créer trois nouveaux dispositifs pour prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée :

- Tous droits ouverts ;
- Ambition emploi ;
- Parcours de consolidation.

Mesure 6 : mieux préparer l'insertion professionnelle grâce à des partenariats extérieurs.

2

**FAIRE DU LYCÉE
PROFESSIONNEL
UN CHOIX D'AVENIR
POUR TOUTE
NOTRE ÉCONOMIE**

Mesure 7 : adapter l'offre de formation pour préparer l'avenir professionnel des jeunes en fixant des objectifs ambitieux :

- rénover en profondeur un quart des diplômes existants d'ici la rentrée scolaire 2025 ;
- démultiplier le nombre annuel d'ouvertures et de fermetures de formation.

Mesure 8 : passer de 4 500 à 20 000 le nombre de places en formation de spécialisation en Bac + 1 à la rentrée 2026, afin de faciliter l'insertion professionnelle des lycéens.

Mesure 9 : créer un bureau des entreprises dans chaque lycée.

3

**DONNER À L'ÉQUIPE
ÉDUCATIVE DES MOYENS
POUR AGIR**

Mesure 10 : permettre aux professeurs volontaires d'exercer de nouvelles missions rémunérées pour favoriser la réussite et un meilleur accompagnement des élèves.

Mesure 11 : accompagner une prise de fonction réussie des nouveaux chefs d'établissement de lycée professionnel.

Mesure 12 : permettre une nouvelle approche pédagogique du lycée professionnel autour du projet de l'élève.

Attractivité – Choc des savoirs – Pacte – Formation des personnels

Mesure 1 : gratifier les périodes de stage des élèves de la voie professionnelle dès la rentrée 2023, conformément à l'engagement du président de la République.

Mesure 2 : permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites.

Nouvelles grilles horaires applicables à la rentrée 2024 en baccalauréat professionnel

Groupes à effectifs réduits possibles en CAP (pacte enseignants, volume complémentaire)

Mesure 10 : permettre aux professeurs volontaires d'exercer de nouvelles missions rémunérées pour favoriser la réussite et un meilleur accompagnement des élèves.

- Remplacements de courte durée
- Activités optionnelles, petits groupes d'élèves selon les besoins et difficultés, tutorer un groupe d'élèves, prévention du décrochage et accompagnement vers l'emploi en lien avec les partenaires, faire vivre le lien école-entreprise, intervenir dans les parcours de consolidation en BTS, enseigner dans les certificats de spécialisation,

Mesure 11 : accompagner une prise de fonction réussie des nouveaux chefs d'établissement de lycée professionnel. Formation nationale et en académie

Mesure 12 : permettre une nouvelle approche pédagogique du lycée professionnel autour du projet de l'élève. [ProFAN-Transfert](#)

Le lycée professionnel en synergie avec le monde économique

Mesure 7 : adapter l'offre de formation pour préparer l'avenir professionnel des jeunes en fixant des objectifs ambitieux :

- rénover en profondeur un quart des diplômes existants d'ici la rentrée scolaire 2025 ;
- démultiplier le nombre annuel d'ouvertures et de fermetures de formation.

Mesure 8 : passer de 4 500 à 20 000 le nombre de places en formation de spécialisation en Bac + 1 à la rentrée 2026, afin de faciliter l'insertion professionnelle des lycéens.

Mesure 9 : créer un bureau des entreprises dans chaque lycée.

Axe 1 – Développer des partenariats avec les acteurs économiques du territoire

Axe 2 – Faire vivre la relation école/entreprise dans les parcours des apprenants

Axe 3 – Organiser les temps de formation en milieu professionnel

<https://eduscol.education.fr/3857/un-bureau-des-entreprises-dans-chaque-lycee-professionnel>

L'annuaire : <https://www.education.gouv.fr/les-bureaux-des-entreprises-dans-les-lycees-professionnels-379392>



L'implication des partenaires

Mesure 3 : permettre aux élèves de choisir des options.

Mesure 4 : organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis, soit accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études.

Mesure 5 : créer trois nouveaux dispositifs pour prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée :

- Tous droits ouverts ;
- Ambition emploi ;
- Parcours de consolidation.

Mesure 6 : mieux préparer l'insertion professionnelle grâce à des partenariats extérieurs.

2 activités optionnelles
maximum au choix :
entrepreneuriat, art et
culture, ...

L'implication des partenaires

Mesure 3 : permettre aux élèves de choisir des options.

Mesure 4 : organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis, soit accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études.

Mesure 5 : créer trois nouveaux dispositifs pour prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée :

- Tous droits ouverts ;
- Ambition emploi ;
- Parcours de consolidation.

Mesure 6 : mieux préparer l'insertion professionnelle grâce à des partenariats extérieurs.

**Soutien au parcours, puis
2 parcours différenciés à partir de
mi-mai au choix de l'élève :**

- Préparation à la poursuite d'études
- Préparation à l'insertion professionnelle

Le parcours de préparation à l'insertion professionnelle

- ✓ Destiné aux élèves qui souhaitent une insertion directe après l'obtention de leur diplôme
- ✓ Peut également concerner des élèves souhaitant effectuer une poursuite d'étude courte, y compris par apprentissage, préparant par exemple à une mention complémentaire ou un titre professionnel, un CAP en un an, un diplôme de spécialisation professionnelle, une FCIL
- ✓ Six semaines recouvrant une ou plusieurs périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) qui peuvent être effectuées dans différents lieux
- ✓ Allocation de PFMP possible sous condition de convention tripartite

L'implication des partenaires

Mesure 3 : permettre aux élèves de choisir des options.

Mesure 4 : organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis, soit accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études.

Mesure 5 : créer trois nouveaux dispositifs pour prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée :

- Tous droits ouverts ;
- Ambition emploi ;
- Parcours de consolidation.

Mesure 6 : mieux préparer l'insertion professionnelle grâce à des partenariats extérieurs.



Sécuriser le parcours de l'élève :

- Tous droits ouverts,
- Parcours ambition emploi

Favoriser la liaison avec le BTS → parcours de consolidation en BTS

L'implication des partenaires

Mesure 3 : permettre aux élèves de choisir des options.

Mesure 4 : organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis, soit accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études.

Mesure 5 : créer trois nouveaux dispositifs pour prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée :

- Tous droits ouverts ;
- Ambition emploi ;
- Parcours de consolidation.

Mesure 6 : mieux préparer l'insertion professionnelle grâce à des partenariats extérieurs.



P-TECH™



#1jeune1solution

<https://eduscol.education.fr/3762/le-mentorat-en-lycee-professionnel>

Mais aussi, au-delà de la réforme des lycées professionnels

**LES CAMPUS DES MÉTIERS
ET DES QUALIFICATIONS**



La découverte des métiers au collège

Worldskills

Semaine des lycées professionnels



FONDATION
COLBERT
INSTITUT DE FRANCE

Concours de
chefs- d'œuvre

**Semaine de
l'industrie**

France 2030 : un plan d'investissement pour la France



Comité Local
École Entreprise

**LE CONCOURS GÉNÉRAL
DES LYCÉES ET DES
MÉTIER : UN PRIX
D'EXCELLENCE**

DISPOSITIF "AVENIR PRO"

Accompagnement personnalisé d'élèves en dernière
année de lycée professionnel (CAP et/ou Bac Pro) pour
favoriser leur insertion professionnelle

Mais aussi, en seconde générale et technologique



DEUX SEMAINES DE STAGE EN JUIN POUR TOUS LES ÉLÈVES DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Les élèves de classe de seconde générale et technologique scolarisés dans les établissements scolaires publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale et du ministère chargé de l'agriculture ainsi que dans les établissements d'enseignement privé sous contrat sont concernés par l'instauration d'une séquence d'observation en milieu professionnel. Ce stage d'observation dure **deux semaines**, du 17 au 28 juin 2024.



<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>

Mais aussi, les professeurs associés

<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>

12 avril 2024 – Collège des IEN ET-EG-

IQ – Intervention AFDDET 20